CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E99212** **VALABLE JUSQU'AU** **11/10/2027**

ÉDITÉ LE 15/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/2000

Forme juridique : SAS

Capital : 12 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL 428 915 185

Siret : 428 915 185 00022

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0030251-1

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 556111Z1247000/001 453799/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 556111Z1247000/001 453799/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : ENTREPRISE CRUBLET

24 RUE DU VERGER
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

Téléphone : 02 43 07 35 93 **Fax :** 02 43 70 12 21

Portable : 0615608702

Responsabilité légale :
CRUBLET NICOLAS PRÉSIDENT / COUTURIER AMANDINE DIRECTRICE GENERALE

Site Internet : http://www.charpente-crublet.com

E-mail : sarl.ent.crublet@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 428 306 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée)	6	25/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/07/2026 16:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E99212** **VALABLE JUSQU'AU** **11/10/2027**

ÉDITÉ LE **15/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/2000
Forme juridique : SAS

Capital : 12 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL 428 915 185

Siret : **428 915 185 00022**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 0030251-1

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 556111Z1247000/001 453799/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 556111Z1247000/001 453799/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **ENTREPRISE CRUBLET**

24 RUE DU VERGER
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

Téléphone : 02 43 07 35 93 **Fax :** 02 43 70 12 21
Portable : 0615608702

Site Internet : http://www.charpente-crublet.com
E-mail : sarl.ent.crublet@orange.fr

Responsabilité légale :
CRUBLET NICOLAS PRÉSIDENT / COUTURIER AMANDINE DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	25/06/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	12/10/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	12/10/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	12/10/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	12/10/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/07/2026 16:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.